

Communiqué de presse

Sous embargo jusqu'au 6 mars 2023 - 09H30 heure française (08H30 UTC)

S&P Global PMI® France Secteur de la Construction

L'activité a de nouveau reculé dans le secteur de la construction français en février, la demande s'étant dégradée

Points clés

La contraction de l'activité globale s'est renforcée en février

Les nouveaux contrats ont reculé pour un onzième mois consécutif

L'indice des perspectives d'activité est resté stable par rapport au pic de six mois enregistré en janvier

L'activité globale a de nouveau diminué en février, prolongeant ainsi la période de contraction du secteur de la construction français amorcée en milieu d'année 2022. Les dernières données de l'enquête mettent en outre en évidence un fort taux de repli de l'activité, celle-ci ayant reculé dans les trois sous-secteurs étudiés.

Les répondants attribuent ce nouveau recul de l'activité à la faiblesse de la demande, le nombre de nouveaux chantiers ayant de nouveau diminué en février. Faisant écho à cette tendance, les entreprises de BTP françaises ont réduit leur activité achats au cours du mois. L'enquête signale en revanche une progression marginale de l'emploi, ainsi qu'un niveau de confiance inchangé par rapport au sommet de six mois enregistré en janvier.

Parallèlement, les prix des achats ont fortement augmenté en février, le taux d'inflation s'étant légèrement redressé par rapport au creux de près de deux ans enregistré en janvier.

L'indice PMI® pour le secteur de la construction – calculé à partir d'une question unique posée à un panel de répondants et portant sur leur niveau effectif d'activité par rapport au mois précédent – s'est maintenu sous la barre du 50,0 du sans changement pour un neuvième mois consécutif en février, signalant ainsi un nouveau recul de l'activité du secteur français de la construction. Il s'est en outre replié de 48,4 en janvier à 45,2, mettant en évidence une détérioration plus marquée de la conjoncture en milieu de premier trimestre.

L'activité a reculé dans les trois sous-secteurs étudiés en février. Comme en janvier, c'est l'activité de construction de logements qui a enregistré la plus forte contraction. Les travaux publics et d'infrastructure sont quant à eux repartis à la baisse après avoir augmenté pour la première fois depuis huit mois en janvier, tandis que les constructions industrielles et commerciales ont affiché un repli modéré.

Les entreprises de BTP françaises ont signalé une nouvelle dégradation de la demande en février, tendance qu'ils attribuent à la frilosité des clients, aux restrictions budgétaires et au coût élevé de l'énergie. La baisse des nouveaux contrats s'est en outre accélérée au cours du mois, et a affiché un rythme soutenu.

■ Indice de l'activité globale du secteur de la construction
cvs, >50 = croissance par rapport au mois précédent



Source : S&P Global.

Les données ont été recueillies du 10 au 28 février 2023.

Commentaire

Joe Hayes, Senior Economist à S&P Global Market Intelligence, commente ainsi les derniers résultats de l'enquête :

« L'enquête de février met en évidence une nouvelle contraction du secteur de la construction français, les replis simultanés de l'activité dans les trois sous-secteurs étudiés – constructions résidentielles, constructions industrielles et commerciales, et génie civil – témoignant de la faiblesse de la conjoncture. La frilosité des clients et les restrictions budgétaires ont, selon les répondants, contribué à une nouvelle baisse des nouveaux contrats en milieu de premier trimestre, la demande ayant en effet diminué pour un onzième mois consécutif.

Il se dégage toutefois des points positifs des dernières données PMI. Si l'inflation des prix des achats s'est légèrement accélérée au cours du mois, elle est restée proche du creux de près de deux ans enregistré en janvier, tandis que les perspectives d'activité sont restées neutres et que l'emploi a progressé. Cette nouvelle hausse des effectifs suggère une légère amélioration de la confiance quant à une reprise de l'activité au cours des prochains mois. »

Cet affaiblissement de la demande a conduit les entreprises de BTP françaises à réduire leur activité achats en février. Cette baisse du volume des achats contraste ainsi avec la hausse modérée, mais la plus forte depuis huit mois, enregistrée en janvier.

Les données de l'enquête mettent également en évidence une baisse du recours à la sous-traitance, celle-ci ayant néanmoins coïncidé avec une forte diminution de la disponibilité des sous-traitants ainsi qu'avec une accélération de la hausse de leurs tarifs.

Les délais de livraison des fournisseurs ont de nouveau augmenté au cours de la dernière période d'enquête. Toutefois, la baisse de l'activité achats des entreprises s'est traduite par un allègement des pressions sur la capacité des fournisseurs, entraînant ainsi la plus faible hausse des délais de livraison d'intrants depuis six mois.

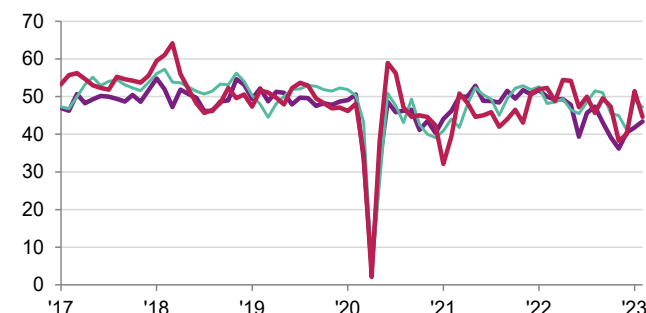
Parallèlement, malgré le renforcement des tendances baissières de l'activité et de la demande, les perspectives d'activité sont restées stables, s'étant maintenues au plus haut de six mois enregistré en janvier. Le nombre de répondants anticipant une hausse de leur activité au cours des douze prochains mois est toutefois égal à celui des répondants prévoyant une baisse, comme le signale l'indice des perspectives d'activité qui s'est établi exactement sur la barre du 50,0 du sans changement en février.

L'emploi a progressé pour un deuxième mois consécutif en février, le taux de croissance s'étant toutefois replié par rapport à janvier pour ne signaler qu'une hausse marginale des effectifs.

Enfin, les entreprises de BTP françaises ont mentionné une forte hausse des prix des achats en février. Bien que le taux d'inflation des coûts se soit redressé, il affiche un niveau proche du plus bas de vingt-trois mois enregistré en janvier.

- Indice de l'activité de constructions résidentielles
- Indice de l'activité de constructions commerciales
- Indice de l'activité de génie civil

cvs, >50 = croissance par rapport au mois précédent



Source : S&P Global.

Contacts

Joe Hayes
Senior Economist
S&P Global Market Intelligence
T: +44-1344-328-099
joe.hayes@spglobal.com

Sabrina Mayeen
Corporate Communications
S&P Global Market Intelligence
T: +44-7967-447-030
sabrina.mayeen@spglobal.com

Si vous ne souhaitez plus recevoir les communiqués de presse de S&P Global, veuillez envoyer un email à l'adresse suivante : katherine.smith@spglobal.com. Pour consulter notre politique de confidentialité, cliquer [ici](#).

Méthodologie de l'enquête

L'Indice PMI® pour le secteur de la construction français est élaboré par S&P Global à partir des données recueillies tous les mois auprès d'un panel d'environ 150 entreprises du secteur de la construction. Le panel est stratifié selon la taille de l'effectif, chaque industrie étant pondérée en fonction de sa contribution au PIB. L'enquête a commencé en septembre 2000.

Les données sont recueillies en milieu de mois. Les réponses à l'enquête rendent compte de tout changement intervenu au cours du mois par rapport au mois précédent. Pour chaque variable de l'enquête, nous calculons un indice de diffusion qui correspond à la somme des réponses positives et de la moitié des réponses indiquant un "sans changement". Ces indices varient entre 0 et 100, une valeur supérieure à 50,0 indiquant une hausse globale de la variable étudiée tandis qu'une valeur inférieure à 50,0 traduit une baisse. Les indices sont corrigés des variations saisonnières.

Indice titre de l'enquête, l'indice de l'activité globale est un indice de diffusion élaboré à partir d'une question interrogeant les entreprises participantes sur l'évolution de leur niveau d'activité par rapport au mois précédent. L'indice de l'activité globale est comparable à l'indice de la production du secteur manufacturier et à l'indice de l'activité commerciale du secteur des services. S'il est occasionnellement qualifié d'indice PMI sur le secteur de la construction, il ne s'apparente toutefois pas à l'indice PMI du secteur manufacturier.

Les indices ne sont pas corrigés après leur publication. La révision occasionnelle des facteurs d'ajustement saisonnier peut toutefois entraîner une modification des séries désaisonnalisées.

Pour de plus amples informations sur la méthodologie de l'enquête PMI, veuillez contacter economics@ihsmarkit.com.

Droits de propriété

Les droits de propriété intellectuelle attachés aux données figurant dans le présent document sont détenus en pleine propriété ou sous licence par S&P Global. Toute utilisation non autorisée, incluant, et sans que cette liste ne soit limitative, la reproduction, la distribution, la transmission ou tout autre mode de représentation des données, sans autorisation préalable de S&P Global, est interdite. La responsabilité de S&P Global ne saurait être engagée en raison du contenu de ce rapport et de l'information qu'il présente ("données"), des erreurs, inexactitudes, omissions ou retards dans les données, ou de toute action entreprise sur le fondement du présent document. S&P Global ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des dommages, particuliers, directs ou indirects, pouvant résulter de l'utilisation des données. Purchasing Managers' Index® et PMI® sont des marques commerciales de Markit Economics Limited ou sont utilisés sous licence par Markit Economics Limited et/ou ses sociétés affiliées.

Les informations figurant dans le présent document sont publiées par S&P Global Market Intelligence et non par S&P Global Ratings qui est une division autonome de S&P Global. La reproduction des informations, des données et tout autre partie du document, sous quelque forme que ce soit, sans autorisation écrite préalable de S&P Global est interdite. S&P Global, ses sociétés affiliées et ses fournisseurs (« fournisseurs de contenu ») ne garantissent pas l'exactitude, l'adéquation, l'exhaustivité, la ponctualité et la disponibilité des informations publiées dans le présent document, et leur responsabilité ne saurait être engagée en raison des erreurs ou omissions y figurant, quelle qu'en soit la cause (négligence ou autre), ou des conséquences résultant de l'utilisation de ces informations. Les « fournisseurs de contenu » ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des dommages, des coûts, des dépenses, des frais légaux, ou des pertes (y compris les pertes de revenus, pertes de profit et manques à gagner) pouvant résulter de l'utilisation de ces informations.